

LE PETIT ÉCHO DE MÉGRIT

OCTOBRE - NOVEMBRE 2022

N° 280



Téléthon

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR

Le téléthon aura lieu le week-end du 3 décembre. Le programme à Mégrit est le suivant :

- * À 10H00 : passage de la randonnée cyclo (café offert par la mairie)
- * Repas le soir avec soirée dansante à la salle polyvalente (organisé par la commune et avec l'aide des associations et des membres du CCAS de la commune).

Rougaille saucisse / riz - Fromage - Dessert - Café

15 € adulte sur place (boisson comprise) / 12 € à emporter / 8 € enfant

Tickets repas en vente : à la mairie, au Panier de la Marette ou auprès de Fabienne GUICHARD au 06.71.77.77.82

Tous les profits seront reversés au Téléthon

**Prochaine réunion avec les associations avec retour des tickets
le 15 novembre.**

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 104^{ème} anniversaire de la guerre 14-18 aura lieu **le vendredi 11 novembre**. En accord avec la FNACA et les municipalités de Languédias et de Trédias, nous célébrerons désormais ensemble cette commémoration, en changeant de commune tous les ans.

Pour la première année d'union, c'est la commune de Mégrit qui accueillera cette cérémonie. Nous vous donnons **rendez-vous à la mairie à 10h45** pour se rendre au monument aux morts et y déposer une gerbe. À l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle d'honneur de la mairie.

Cimetière / Toussaint

Les travaux de nettoyage au cimetière devront être terminés **le jeudi 27 octobre**.

Information sécheresse : coupure des robinets d'eau

En raison de la grande faiblesse des réserves en eau, le Préfet des Côtes d'Armor a pris un arrêté le 13 octobre 2022 plaçant le département des Côtes d'Armor en "état alerte renforcée sécheresse". L'utilisation de l'eau en dehors des cas prévus par cet arrêté demeure interdite. Il n'est pas possible d'utiliser l'eau du robinet pour le nettoyage des tombes dans le cimetière à l'occasion de la Toussaint.

De ce fait les robinets d'eau installés dans le cimetière continueront d'être coupés. Merci de ne pas utiliser d'eau de javel ni d'herbicide. Merci de votre compréhension.



Les ateliers activité physique



Après le succès de l'année dernière, la mairie a postulé à nouveau pour bénéficier d'un programme destiné aux personnes de plus de 60 ans.

Ce programme est totalement financé par la Conférence des Financeurs des Côtes d'Armor et par l'association « Pour Bien Vieillir en Bretagne » (gratuit pour les participants).

En partenariat avec l'association Siel Bleu, nous vous proposons « **la santé par l'activité physique adaptée** ». C'est un programme de 12 séances, les vendredis de 9h15 à 10h15 à partir du 28 octobre 2022, limité à 15 personnes.

Les inscriptions sont obligatoires auprès de Fabienne GUICHARD - 06.71.77.77.82 ou la mairie de Mégrit - 02.96.84.83.10.

✳ HORAIRES ✳

Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
et le 1^{er} samedi du mois de 8h30 à 12h.
Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Tel : 02.96.84.83.10
Mail : mairie.megrit@orange.fr

Médiathèque :

Mardi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h
1^{er} samedi du mois : 10h à 12h
Tel : 02.96.84.89.97
Mail : mediatheque.megrit@orange.fr

Mercredi 23 novembre 2022 à 15h Pour les adultes et les enfants

« Ateliers créatifs, détournons les pages »
Les livres anciens seront recyclés en créations décoratives sur le thème de Noël.

Sur inscription à la mairie au
02.96.84.83.10 ou par mail :
mediatheque.megrit@orange.fr

Déchetterie à Broons :

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h / 14h-17h30
Vendredi : 14h à 17h30
Tel : 02.96.84.70.56

✳ RECENSEMENT CITOYEN ✳

QUI ?

Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans**.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté**. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

QUAND ? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

✳ ÉTAT CIVIL ✳

Mariage :

- ★ Le 19 septembre 2022, ont contracté mariage, Emma WINTER et Thomas GREEN.
- ★ Le 8 octobre 2022, ont contracté mariage, Danièle BELMUDES et Didier RENAULT.

✳ URBANISME ✳

- ★ BERTHE Stéphane (3 la Ville Es Noës)
↳ Pose d'une pergola

Médiathèque - L'Hirondelle

Le réseau des médiathèques de Broons, Mégrit, Lanrelas et Eréac est ouvert à tous. L'accès aux médiathèques et aux animations proposées est libre et gratuit. L'abonnement est GRATUIT pour les adultes et les enfants. Il permet d'emprunter 12 documents (livres, revues, CD, DVD) par carte pour 1 mois.

Renseignements : 02.96.80.00.44

mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr

lirici.dinan-agglomeration.fr



Activités favorables à la santé

D'octobre à décembre, Dinan Agglomération propose aux parents de jeunes enfants, de participer, deux lundis par mois, à une séance d'activité sportive et une séance de sophrologie (activités gratuites). Les parents qui en auront besoin, pourront confier la garde de leur enfant (âgé de 3 mois à 3 ans) aux structures de garde petite enfance de Dinan Agglomération (tarif CAF selon les revenus du foyer).

Conciliatrice de justice - Broons



Catherine Le Goff, conciliatrice de justice, assure une permanence à la mairie de Broons pour recevoir sur rendez-vous, les personnes souhaitant régler un litige mineur.

Son objectif est d'apporter des solutions amiables à des conflits mineurs, mais qui peuvent empoisonner la vie des gens. Cette juridiction de proximité est compétente pour traiter des litiges relevant de la vie quotidienne : conflits de voisinage, relations entre bailleurs et locataires, ou encore réclamations liées à la consommation.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable, sans procès. Le but étant de trouver un compromis acceptable pour les deux parties.

La conciliatrice de justice reçoit en mairie tous les quinze jours, le jeudi, après-midi. Les personnes qui souhaitent saisir la conciliatrice doivent contacter la mairie de Broons, au 02.96.84.60.03 qui fera le lien et fixera un rendez-vous.

Espace Conseil France Rénov'

L'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération est un service neutre et gratuit qui ne cautionne aucune démarche téléphonique proposant un diagnostic énergétique ou autre prestation commerciale.

Vous bénéficiez de conseils pour vos travaux de rénovation énergétiques :

- * Travaux d'économie d'énergie (isolation, ventilation, chauffage, eau chaude)
- * Construction
- * Énergies renouvelables
- * Analyse des devis
- * Travaux d'adaptation liés à la perte d'autonomie ou au handicap
- * Aides financières nationales et locales mobilisables.



Dinan Agglomération avec France Rénov'

8, boulevard Simone Veil - 22100 Dinan

02.96.87.42.44

infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi

9h-12h et 14h-17h

Pause Accompagnement Conseils

Catherine MAUGUEN, domiciliée à Mégrit, a créé son entreprise « Pause Accompagnement Conseils » le 1^{er} janvier 2021. Elle propose différents services :

- * Le bilan de compétences en partenariat avec ORIENT'ACTION
- * Le coaching en évolution professionnelle
- * L'accompagnement à l'orientation scolaire et étudiante
- * L'accompagnement parental à l'orientation

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Site internet : <https://pause.accompagnementconseils.fr/>

Profil LinkedIn : <https://www.linkedin.com/feed/>

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/accompagnementconseils.fr>

Carte d'identité et passeport



Les demandes de carte d'identité comme les demandes de passeport, sont à effectuer dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement sur rendez-vous comme à Broons ou à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.

Afin de gagner du temps, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site : service-public.fr

Les cartes nationales d'identité délivrées après le 1^{er} janvier 2004 sont valables 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez **les 2 conditions suivantes** :

- Vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance
- La carte était **encore valide le 1^{er} janvier 2014**

Pour voyager à l'étranger, vous devez vérifier sur le site [Conseils aux voyageurs](https://conseilsauxvoyageurs.gouv.fr) (rubrique Entrée/Séjour) quel est le document d'identité exigé par le pays où vous vous rendez. Si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser. Si vous n'avez pas de passeport, et que vous vous rendez dans un pays qui accepte la carte d'identité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif du voyage à venir (billet de transport, réservation, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel,...)

Si le pays accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration, vous pouvez présenter une [fiche d'information traduite](#) aux autorités étrangères.